

## **La Commission européenne recommande la poursuite des réformes pour la France**

Publié le 13 juin 2019

La Commission a adopté, le 5 juin, quatre séries de recommandations pour la France en 2020.

1. Sur les finances publiques : limiter les finances publiques à 1,2% du PIB en 2020, réduire l'endettement, réformer les systèmes de retraite en les unifiant
2. Emploi : améliorer l'intégration des demandeurs d'emploi sur le marché du travail
3. Investissement : priorité à la R&D, aux infrastructures territoriales et numériques
4. Fiscalité : continuer à simplifier le système fiscal en supprimant les impôts inefficaces et en réduisant les impôts sur la production.

Ces recommandations, qui sont faites pour chaque pays, seront soumises aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen du 21 juin.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)